

# SLAM DE CONTES

jeudi 25 mai, 20h à la Maison des arts de la parole

## DÉROULEMENT & RÈGLEMENTS

- a. Comme les slams de poésie, les slams de contes sont des compétitions où le pointage fait partie du spectacle. Les points sont déterminés par des membres du public qui ne connaissent à peu près pas le conte! Il y a tout de même un vainqueur proclamé à la fin, mais c'est secondaire au plaisir d'entendre une dizaine d'histoires et de personnes différentes en une soirée.
- b. Dans le but de permettre aux participants de mieux se préparer, jusqu'à dix places sur douze seront réservées aux conteurs, slameurs et auteurs de la région qui s'inscriront à l'avance.  
Les deux autres places seront réservées aux participants du public qui voudraient s'essayer spontanément le soir même.  
L'ordre de passage sera déterminé le soir même, par tirage au sort.
- c. Chaque performance consiste en un conte/récit d'un maximum de 5 minutes, qu'il soit folklorique, contemporain, véridique ou fantaisiste. Il n'est pas nécessaire qu'il s'agisse d'un conte original ou d'un récit au « je » (comme c'est le cas dans certains slams anglophones et concours de menterie), mais il doit être libre de droits. Il doit être présenté à l'oral, donc appris par cœur ou par trame. Les feuilles de papier, de même que les accessoires, costumes ou instruments de musique, sont interdits. Le conte peut être conté, chanté, slammé, récité, mais il doit **raconter une histoire**, c'est-à-dire une série d'événements qui découlent les uns des autres avec un début, un milieu et une fin.

- d. Au bout de 4 minutes, un signe discret (effet de lumière) sera fait au conteur, lui indiquant qu'il est temps de conclure. À 5 minutes, un autre signal annoncera la fin. Au-delà de 5 minutes, le participant bénéficiera d'une **période de grâce de 30 secondes**. Après cette période, **il perdra 0.5 point pour chaque tranche de 10 secondes supplémentaire**. Au-delà de 10 minutes, le participant sera sorti de scène par la force...

Le chronomètre part dès que le conteur s'adresse au public.

- e. Cinq membres du public seront désignés au hasard comme étant les juges. Pour chaque performance, ils détermineront chacun une note sur 10 en utilisant une décimale après la virgule. Les scores plus élevé et moins élevé seront retranchés, ce qui donnera à chaque participant une note sur 30. Le reste du public ne peut voter, mais a la responsabilité d'influencer les juges en applaudissant les candidats qu'il préfère, et en signifiant (bruyamment!) son accord ou son désaccord avec les juges.
- f. Un « conteur sacrifié » performera en premier. Il sera noté, mais son score ne sera pas pris en compte dans la compétition. Sa performance sera évaluée pour permettre aux juges de s'ajuster.
- g. Outre la gloire éternelle d'avoir été le grand gagnant, le gagnant ou la gagnante se méritera :
- i. Une consommation au choix, au bar de la Maison des arts de la parole (sans alcool, mais les cocktails ont de jolis noms...)
  - ii. Une paire de billets pour le spectacle de clôture du festival du texte court, prévu le dimanche 28 mai, à 20h, à La petite boîte noire.
  - iii. Une paire de billets pour un spectacle de son choix, parmi la programmation régulière 2017-2018 de la Maison des arts de la parole.
  - iv. L'opportunité unique de conclure la soirée par un conte d'une quinzaine de minutes, pour remercier le public qui l'a ainsi acclamé.
- h. Les personnes intéressées doivent contacter Sophie Jeukens par courriel **avant le 20 avril prochain** : [sophie@maisondesartsdelaparole.com](mailto:sophie@maisondesartsdelaparole.com)  
S'il y a davantage de personnes intéressées que de places disponibles, un tirage sera alors effectué pour déterminer ceux qui prendront part au spectacle. Ils en seront ensuite avisés.  
Ceux qui n'auraient pas été pigés à ce moment peuvent encore se présenter le soir même, afin d'espérer obtenir l'une des deux places réservées pour les inscriptions de dernière minute.